



Prise en soins en orthophonie des troubles de la compréhension en lecture

Animé par : **Didier ROCH, orthophoniste**

Présentation de la formation

Les difficultés de compréhension en lecture représentent une part importante des demandes de prise en soin des troubles du langage écrit. Celles-ci sont reconnues dans le DSM 5 (APA 2015) et reçoivent l'intitulé TSLE-aCO dans le document des Recommandations de Bonne Pratique en langage écrit (Leloup, Launay, Witko 2022). Le modèle « Simple View of Reading » couramment utilisé à l'heure actuelle dans les recherches sur la lecture et ses troubles permet de distinguer l'origine des difficultés de compréhension dans les compétences en identification des mots écrits et/ou les compétences de compréhension du langage oral. Les différentes compétences engagées dans la compréhension de texte rendent nécessaire une analyse précise pour l'organisation du projet thérapeutique. Cette formation propose une description de ces différents éléments, les modalités de l'évaluation pour aboutir à une description des différentes modalités d'intervention et leur niveau d'efficacité.



OBJECTIFS

- Connaître les éléments constitutifs de la compréhension en lecture
- Savoir faire le lien avec les troubles du langage oral
- Savoir organiser l'évaluation en fonction de ces connaissances
- Connaître et pouvoir mettre en place les modalités efficaces de rééducation et d'accompagnement



CONTENU

- Jour 1
 - Comprendre ce qu'on lit - définitions
 - Éléments constitutifs de la compréhension, structures et processus
 - Liens identification des mots écrits et compréhension
 - Du langage oral au langage écrit : vision développementale
 - Compréhension chez les « faibles décodeurs »
 - Les « faibles compreneurs »
 - Apprentissage de la lecture chez les enfants TDL
 - Compétences sous-jacentes et précurseurs de la compréhension en lecture
 - Conséquences pour l'évaluation (études de cas)
- Jour 2
 - Les différents types d'interventions
 - Intervention sur la fluidité de lecture
 - Intervention sur le vocabulaire
 - Intervention sur la morphosyntaxe
 - Rôle des compétences narratives, éléments de rééducation
 - Intervention sur les inférences
 - Utilisation de la lecture partagée dans l'amélioration de la compréhension

NB : 1. L'inscription ne sera prise en compte qu'à réception du contrat de formation et des chèques : un premier chèque d'arrhes de 50 € (encaissé à l'inscription) et le solde payable en un ou plusieurs chèques (non encaissés avant le stage).
2. En cas d'annulation de votre part : * un mois avant le stage, la somme sera restituée dans sa totalité par AMO, *entre 30 et 15 jours avant le 1^{er} stage, l'acompte restera acquis à AMO * 15 jours avant le 1^{er} stage, la totalité restera acquise à AMO (sauf cas de force majeure)

AMO – Groupe d'étude en orthophonie

Programme 2024

- Rôle des fonctions exécutives, rééducation, compensation, aménagements
- Stratégies de régulation et de contrôle

!! ATTENTION nombre de stagiaires limité : 25 personnes maximum.



Vendredi 22 novembre et samedi 23 novembre 2024 de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30
soit 14 heures de formation



Centre Jean XXIII – 10 chemin du Bray – Annecy-le-Vieux – 74940 ANNECY



Inscription (frais de repas inclus) via le site Internet amo74.fr

APRÈS VOTRE INSCRIPTION EN LIGNE, IMPRIMEZ LE CONTRAT ET RENVOYEZ-LE SIGNÉ AVEC VOS CHÈQUES À :

Responsable AMO du stage : Claire BRÉGEARD
37 rue de Lachat Annecy-le-Vieux 74940 ANNECY
c.bregeard@brege.net

Adhérent : 370 € (Chèques : 50 € + 320 €)	Non - adhérent : 450 € (Chèques : 50 € + 400 €)	Convention employeur : 690 € (Règlement : selon convention)
--	--	--

NB :

1. L'inscription ne sera prise en compte qu'à réception du contrat de formation et des chèques : un premier chèque d'arrhes de 50 € (encaissé à l'inscription) et le solde payable en un ou plusieurs chèques (non encaissés avant le stage).
2. En cas d'annulation de votre part : * un mois avant le stage, la somme sera restituée dans sa totalité par AMO, *entre 30 et 15 jours avant le 1^{er} stage, l'acompte restera acquis à AMO * 15 jours avant le 1^{er} stage, la totalité restera acquise à AMO (sauf cas de force majeure)

AMO – 30, avenue de la Plaine 74000 ANNECY – N° SIRET 838 601 110 00029 - N° déclaration d'activité 84 74 035 05 74
site : www.amo74.fr – nous contacter : contact@amo74.fr